

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EGAMO MULTI MONETAIRE

FIA à vocation générale soumis au droit français
 Code ISIN Action I : FR0010666578
 Société de gestion : EGAMO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caractéristiques essentielles de la SICAV :

L'objectif de la gestion est de délivrer une performance nette de frais de gestion égale à celle du taux moyen du marché monétaire (EONIA).

L'indice de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et est disponible sur le site Internet www.euribor.org

Classification AMF : Monétaire

FIA d'OPC jusqu'à 100% de l'actif net

La SICAV suit une stratégie de gestion de type discrétionnaire avec comme préoccupation principale la pérennité et la régularité des rendements des supports d'investissement sélectionnés.

L'allocation structurelle se répartira de la manière suivante :

- entre 75% et 100% de l'actif net en OPC classifié « monétaire » et « monétaire court terme »,
- entre 0% et 25% de l'actif net en tous autres instruments financiers de taux.

La maturité moyenne pondérée des titres sera inférieure ou égale à 6 mois.

La durée de vie moyenne pondérée des titres sera inférieure ou égale à 12 mois.

La durée de vie résiduelle maximale des titres sera de 2 ans.

La SICAV peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire en direct à hauteur de 25% maximum de son actif.

La SICAV peut intervenir sur les marchés à terme réglementés dans la limite de 100% de l'actif net en recourant aux futures et aux options sur les taux d'intérêts, en couverture et/ou en exposition.

Le fonds peut également recourir à des prêts de titres sur les instruments financiers de taux de son portefeuille.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

Autres informations :

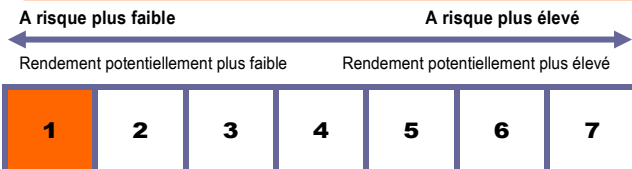
Durée de placement recommandée : de quelques jours à trois mois.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris SA). La valeur liquidative calculée le lundi sera datée du dimanche et tiendra compte des intérêts courus sur le week-end. Cette valorisation servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats présentées le lundi matin. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un jour férié.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation à 11 heures 30 (jour de calcul de la valeur liquidative). Elles sont exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative calculée avant la réception de l'ordre, à cours connu.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant de quelques jours à trois mois.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition au marché monétaire.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cette SICAV. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie de risques associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour la SICAV non pris en compte dans l'indicateur sont :

- le risque de crédit : il s'agit du risque d'une hausse des « spreads de crédit » résultant de la détérioration de la qualité de la signature ou du défaut d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV ;

- le risque de contrepartie : la SICAV utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de la SICAV.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de la société de gestion le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année (le dernier exercice)

Frais courants	0,11% TTC de l'actif net *
----------------	----------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

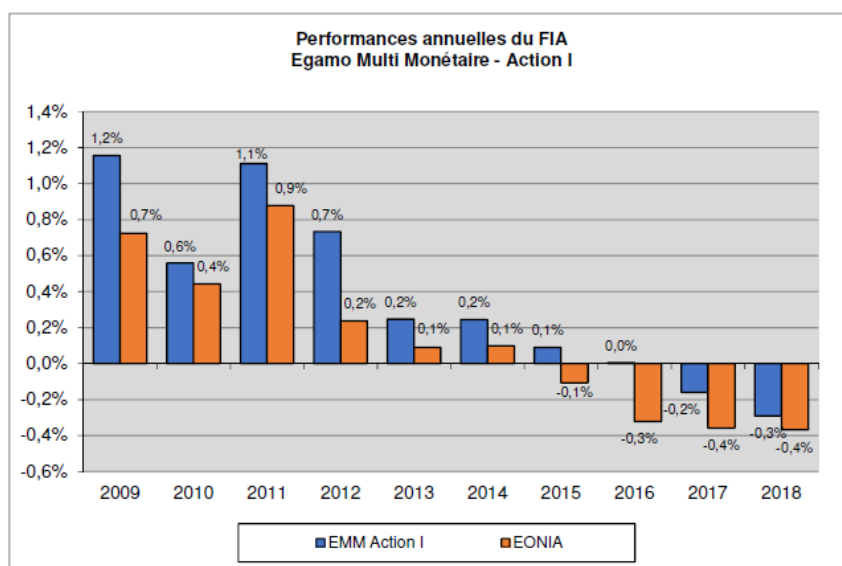
*Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible sur le site internet : www.egamo.fr.

PERFORMANCES PASSES



La SICAV a été créée le 1^{er} octobre 2008.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ Nom du dépositaire : Caceis Bank.
- ▶ Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SICAV : le prospectus complet de cette SICAV ainsi que les derniers documents annuels et périodiques seront adressés sur simple demande écrite de l'actionnaire adressée à : EGAMO - 33 avenue du Maine - BP 149 - 75015 Paris.
- ▶ La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion : contact@egamo.fr.
- ▶ Le régime fiscal des revenus et des plus values de la SICAV est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- ▶ La responsabilité d'EGAMO ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- ▶ Cette SICAV est agréée en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
- ▶ EGAMO est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
- ▶ Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08 février 2019**.